



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Historique : notre travail contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents

Suite au premier Congrès mondial contre l'exploitation sexuelle des enfants à des fins commerciales tenu en 1996 à Stockholm, en Suède, et suite aux résultats de consultations avec des ONG de partout dans le monde, la protection des enfants contre l'exploitation sexuelle fut identifiée comme une priorité. Ainsi, l'IBCR décida de dédier le premier cycle des audiences (de 1997 à 1999) du Tribunal international des droits des enfants à l'étude des dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants. Le rapport global intitulé *Dimensions internationales de l'exploitation sexuelle des enfants* contient un compte-rendu des délibérations de ces audiences ainsi que des conclusions et les recommandations adoptées. Afin, entre autres, de mettre en œuvre ces recommandations, l'IBCR a mis sur pied son programme de protection des enfants contre l'exploitation sexuelle.

Un acteur dynamique

Les 25 et 26 septembre 2008, l'IBCR faisait partie du comité organisateur de la consultation thématique sur *La Responsabilité Sociale des Entreprises et le Rôle du Secteur Privé dans le Combat contre l'Exploitation Sexuelle des Enfants à des Fins Commerciales* (Winnipeg, Canada) en préparation du troisième Congrès Mondial (Rio, Brésil).

L'IBCR a participé aux second et troisième Congrès mondiaux contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents (à Yokohama en 2001 et à Rio de Janeiro en 2008). À Rio de Janeiro, l'IBCR a eu l'opportunité de donner une présentation sur le projet des *Lignes directrices en matière de justice dans les affaires impliquant des enfants victimes et témoins d'actes criminels*, en collaboration avec UNODOC Brésil.

À l'heure actuelle, l'IBCR travaille activement à la lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants et des adolescents, en se concentrant plus particulièrement sur deux manifestations du problème : la traite d'enfants et le Tourisme sexuel impliquant des enfants (TSIE). Nous considérons qu'il existe un lien indéniable entre ces deux phénomènes et en avons donc fait une priorité sur laquelle nous concentrons nos efforts.



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

Les activités de l'IBCR sur la traite d'enfants

La lutte de l'IBCR contre la traite d'enfants s'est fermement concrétisée en 2004 via une série d'évaluations et de consultations sur la situation au Canada. Suite à ces premières évaluations, l'IBCR prépara de janvier 2006 à octobre 2007 une étude détaillée sur le phénomène au Canada, en portant une attention spéciale au Québec. L'étude fut préparée pour le Ministère canadien de la justice et de la sécurité publique et permit l'élaboration du *Rapport de recherche sur la Stratégie d'action en matière de protection des droits des enfants victimes de la traite au Québec* afin de répondre le plus efficacement possible au problème.

Cette expérience a non seulement inspiré l'IBCR mais lui a aussi permis de mettre au point en septembre 2009 un programme de formation bilingue pour les intervenants de première ligne comme les travailleurs communautaires qui œuvrent auprès d'enfants au Québec. Financé par Condition féminine Canada, ce programme de formation met l'emphase sur le développement des capacités de ces formateurs à mieux identifier les jeunes à risque d'être victimes de la traite et d'intervenir adéquatement.

Le lien entre la traite d'enfants et le tourisme sexuel impliquant des enfants

La présence d'une relation entre la traite d'enfants et le tourisme sexuel est commune : les enfants victimes de la traite sont particulièrement vulnérables du fait d'avoir été enlevés à leur communauté et à leur contexte culturel ainsi que d'avoir un statut légal fragile, ce qui renforce leur dépendance face à ceux qui profitent de l'exploitation sexuelle des enfants (souteneurs, tenanciers de lieux de prostitution, clients). De plus, les destinations touristiques sont souvent de véritables aimants économiques, rendant ainsi autant les adultes que les enfants plus vulnérables aux fausses promesses d'emploi ou autres formes de tromperie et de coercition utilisées par les trafiquants.

Il se peut aussi que des enfants soient victimes de la traite pour d'autres raisons que l'exploitation sexuelle, comme par exemple être utilisés comme travailleurs dans le secteur touristique informel ou encore comme mendiants, mais se retrouvent par la suite dans des situations d'exploitation sexuelle. Des enquêtes ont démontré qu'en Thaïlande, dans les rues de Bangkok et Pattaya, des enfants Khmers ayant possiblement été enlevés pour être forcés à mendier sont rapidement devenues des cibles faciles pour les touristes sexuels, qui peuvent ainsi les approcher directement dans la rue sans intermédiaire.

Finalement, il est important de noter que les individus impliqués dans la traite et leurs victimes peuvent emprunter les mêmes moyens de transport que les touristes. En effet, les taxis, les



BUREAU
INTERNATIONAL
DES DROITS DES ENFANTS

INTERNATIONAL
BUREAU
FOR CHILDREN'S RIGHTS

OFICINA
INTERNACIONAL DE
LOS DERECHOS DEL NIÑO

autobus, les bateaux et les avions sont utilisés pour transporter les touristes vers un nombre croissant de destinations, et ce à des prix toujours moins élevés. Il n'est donc pas surprenant que ces mêmes services soient utilisés pour amener des enfants vers les des lieux où ils seront exploités par des touristes. Il est important que les touristes et les professionnels de l'industrie touristique soient conscients du fait que les services touristiques peuvent être utilisés autant par les touristes sexuels que ceux faisant la traite d'enfants et que les enfants utilisant des services de transport ou d'hébergement peuvent être des victimes de traite. Les lieux d'hébergement et les compagnies de transport doivent avoir en place des politiques et des mesures visant à protéger les enfants afin de pouvoir reconnaître, dénoncer et agir lors des situations dans lesquelles des enfants sont victimes de traite ou exploités sexuellement.

Information provenant du document "Combating Child Sex Tourism. Questions and Answers." produit par ECPAT International. Pour lire tout le document (en anglais seulement) : http://www.ecpat.net/EI/Publications/CST/CST_FAQ_ENG.pdf